

NATIONS UNIES

CONSEIL UN LIBRARY
DE TUTELLE EAR 20 1961



UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE
T/PET.3/132
29 novembre 1960
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE LA "BARUNDI UNION (TANGANYIKA)"
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

The Barundi Union (Tanganyika)
P.O. Box 20190, Dar ès-Salam
Territoire du Tanganyika
Afrique orientale britannique
15 novembre 1960

Le Secrétaire général
Organisation des Nations Unies
New York
Etats-Unis

Monsieur,

Nous vous adressons nos réclamations à l'encontre du Gouvernement belge au Ruanda-Urundi pour l'arrestation de notre prince Louis Rwagasore sans aucune raison au moment où ont lieu les élections au Ruanda et en Urundi.

La tribu des Barundi est très contrariée des mesures qui ont été prises par l'autorité intéressée, et nous considérons ces mesures comme très humiliantes et inévitables.

Nous, membres de ladite union, présidant au Tanganyika, vous prions d'user de vos pouvoirs et d'agir en la matière dès que possible.

Veillez agréer, etc.

Signé : Illisible

Pour la Barundi Union (Tanganyika)

Copies : Roi des Belges, Bruxelles

Roi des Barundi, Kitega

Gouverneur d'Usumbura

Ministre du Ruanda-Urundi, Bruxelles - Résident de Burundi, Kitega
